

M. Sewell qui savait le conduire. A Charlotte-town, il n'y avait aucun homme habitué à ce genre de navigation dans les glaces, et le capitaine et l'équipage semblaient manquer de détermination.

Après avoir atteint les glaces flottantes le bateau avança rapidement, passa à travers de gros amas de glace et arriva, le lendemain après-midi, à Pictou où il laissa les passagers et le fret et prit une cargaison complète pour le voyage de retour. Dans ce voyage, un épais brouillard de neige et un fort vent du nord-est le forcèrent de mettre à la cape, et les glaces, poussées avec violence, le firent dévier de sa route et faillirent l'échouer sur un récif voisin de l'île au Caribou. Après avoir lutté contre des amas de glace considérables, il arriva à Georgetown avec sa cargaison et ses passagers, lundi. Bien que légèrement endommagé dans cette tempête, le *Northern Light* a prouvé qu'il était solidement construit et propre au service auquel on le destine.

Jeu-d'aujourd'hui, le bateau traversait de nouveau à Pictou et revenait à Georgetown, hier. Au nombre de ses passagers pour la terre ferme se trouvaient quelques membres du parlement en route pour Ottawa.

Depuis le 8 janvier, le *Northern Light* a fait six voyages heureux entre l'île et Pictou, et à une époque où la glace est plus épaisse et en plus grande quantité que jamais auparavant. Autant qu'on peut en juger, il n'y a pas de doute que le bateau continuera à faire le service pendant l'hiver.

LE ROLE DE LA FEMME

(De *La Croix* de Bruxelles, 26 janvier.)

Lecteurs et lectrices nous sauront gré de mettre sous leurs yeux le bref suivant, adressé par Pie IX à l'Association des dames catholiques de Madrid. Les unes y puiseront une nouvelle ardeur pour l'accomplissement de devoirs qu'elles pratiquent déjà avec tant de zèle; les autres y trouveront une raison de plus d'honorer la femme rétablie par le christianisme dans sa candeur de vierge, sa dignité d'épouse, sa majesté de mère. En présence de la coalition qui rue conservateurs et démolisseurs à l'assaut de l'honneur des femmes: quand Naquet, le radical, prêche l'union libre, et que *Figaro*, le monarchiste, fait un métier dont rougirait Naquet; quand il se rencontre des écrivains de "l'ordre moral" pour justifier la femme adultère qui change de nationalité afin de changer de mari, pour réhabiliter la courtisane sous prétexte de passion; quand, à la place des chevaliers, il n'y a plus que galantins et gommeux, acharnés à rabaisser la femme parce qu'ils seraient incapables de s'élever jusqu'à elle—c'est avec un très-légitime sentiment de fierté que nous entendons Pie IX rappeler l'influence aimée et salutaire que doit exercer la femme, les respects et les égards auxquels elle a droit.—Nous traduisons ce bref de la version espagnole donnée par *La Cruz* du 19 janvier:

PIE IX PAPE

Chères Filles en Jésus Christ, salut et bénédiction Apostolique.

Bien que les bons offices et les dons qui Nous ont été offerts par votre délégué D. Sébastien Fernandez, curé de Saint-Martin, Nous aient été très-agréables, cependant, chères Filles en Jésus-Christ, Nous Nous sommes principalement réjoui de votre piété filiale qui les inspira, et de ce qu'ils Nous venaient d'une Association consacrée si entièrement, par son institution même, au bien de l'Eglise et au salut du prochain.

Ils sont grands, à coup sûr, les services que les Associations de catholiques rendent aux intérêts religieux si menacés aujourd'hui, ils sont nombreux et de haute importance les intérêts que ces associations tiennent entre leurs mains, sous la direction de l'autorité ecclésiastique, et dont le sexe faible ne pourrait aisément se charger. Toutefois il reste bien des choses, étrangères à ces assemblées et aux objets dont s'occupent les hommes, lesquelles sont tout à fait du ressort et de la compétence de la femme.

En effet, la Providence vous a accordé cette perspicacité, ce coup d'œil qui pénètre jusqu'aux plus petites choses; il vous a données d'un tact et d'une tendresse exquise; il vous a enrichies de grâces spéciales pour que vous gagniez plus facilement les volontés de tous. Ainsi Abigail apaisa la colère de David contre Nabal, Thémiste réconcilia Absalon avec son père, et Esther fit que l'arrêt de mort d'Assuérus contre le peuple juif tournât précisément à la ruine et à l'extermination des ennemis de ce même peuple.

C'est à vous que la Providence a confié le soin de l'enfance afin que, l'instruisant dans les sains principes religieux, vous jetiez en elle les bases de toute la vie chrétienne. C'est à vous de veiller sur la famille, sur le bon ordre et sur la régularité de ses mœurs. C'est à vous

bonne grâce et à votre piété qu'il appartient de sanctifier ceux à qui vous êtes unies par le lien du mariage, par la parenté ou par l'amitié.

Personne, mieux que vous et avec plus de douceur, ne console les affligés, n'assiste les malades, ne devine et ne soulage les besoins les plus cachés des malheureux. Et la faiblesse même de votre sexe, qui vous donne droit à un respect et à des égards tout spéciaux, vous donne aussi plus de liberté et d'autorité pour parler ou pour faire taire avec plus de franchise et de fermeté et avec plus de succès: votre blâme, votre raillerie, votre mépris confondant l'audace des impies beaucoup mieux que ne le pourraient l'autorité et les arguments de l'homme le plus respectable.

Dès lors donc que vous vous êtes associées pour la défense des intérêts religieux, pour être les gardiennes des bonnes mœurs et pour vaquer à des œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles, il est incontestable que vous venez puissamment en aide aux associations d'hommes fondées pour ces mêmes objets et dans ce même but.

En outre de vos dons et de vos bons offices qui vous honorent grandement, toutes ces occupations auxquelles vous vous livrez ajoutent à vos mérites et leur donnent un nouveau et très-noble relief, qu'il nous est très-agréable de vous exprimer. Et tandis que Nous Nous félicitons avec vous de votre association, Nous vous recommandons de redoubler de soins et de vigilance, et à mesure que grandissent les maux de notre époque, pour mener en avant votre œuvre commencée, dans la conviction que plus grands auront été les obstacles à vaincre, plus grandes seront les divines récompenses.

En attendant, très-chères filles en Jésus-Christ, recevez comme gage de ces récompenses la bénédiction Apostolique que Nous vous donnons de tout cœur à vous toutes, en témoignage de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 octobre 1876, de Notre Pontificat la trente et unième année.

PIE IX PAPE.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

La législature d'Ontario est en train de se distinguer. Elle a discuté dernièrement une mesure tendant à donner le droit de suffrage aux femmes. Cette mesure, soumise au vote, a rallié douze voix. C'est douze de trop, comme l'a dit fort bien un journal. Un autre *bill* pour accorder le droit de vote aux fils de fermiers non-propriétaires a reçu l'appui de la majorité. Sans vouloir chicaner sur les titres que peuvent posséder les fils de cultivateurs à la franchise électorale, on ne peut contester néanmoins que cette démarche de la législature de Toronto ne soit un pas vers le suffrage universel, et par conséquent une démarche regrettable. Dans notre province, les cultivateurs qui veulent transformer leurs fils en électeurs, ont tout simplement recours pour cela aux moyens que la loi leur fournit, en cédant ou transportant à leurs héritiers, par exemple, un lopin de terre de la valeur requise. Cela est légitime et correct. Mais, autrement, autant vaut étendre tout de suite le suffrage à tous les prolétaires que de l'accorder aux fils de cultivateurs qui ne sont pas propriétaires. Le *Globe* lui-même a blâmé cette loi du parlement d'Ontario.

La législature de la Nouvelle-Ecosse s'est réunie il y a quelques jours à Halifax, pour sa session annuelle. Le discours du trône roule en grande partie sur la question des *better terms*, et il constate que le gouvernement fédéral n'est pas disposé à prolonger le régime actuel.

Toutes les législatures provinciales sont actuellement en session, en même temps que le parlement fédéral, à part celles de Québec et de la Colombie.

Les séances de la Chambre des Communes, à Ottawa, s'ouvrent depuis quelques jours par une prière, qui est prononcée par l'Orateur lui-même. Cette prière consiste dans une invocation à la Trinité, pour la famille royale, le parlement impérial et le parlement fédéral, suivie de l'oraison dominicale. M. l'Orateur Anglin, qui est catholique, commence et termine cette prière par le signe de la Croix.

Cette innovation est due à M. MacDonald, député de Toronto, qui l'a proposée dès l'ouverture de la session. Référée à un comité, cette proposition fut adoptée par ce comité, puis par la Chambre elle-même, et elle a été mise immédiatement en pratique. Ainsi, au commencement de chaque séance, le président récite la prière consacrée, pendant que les membres de la Chambre se tiennent debout et en silence. On ne peut qu'approuver cette résolution de nos députés. C'est une affirmation de foi chrétienne qui réjouit et rassure, en ces temps de défiance générale et d'apostasie. Il est consolant de songer que nos législateurs commencent chaque jour leurs travaux en invoquant le nom du Dieu des chrétiens et en demandant sa protection. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ne sommes-nous pas dans un pays chrétien?

Un député fédéral, M. de Cosmos, de la Colombie, a jugé convenable d'accueillir la proposition de M. MacDonald par des sarcasmes. D'après ce monsieur, il n'y a pas plus de raison pour les députés de prier Dieu en ouvrant leurs délibérations, que pour un marchand en ouvrant son magasin. Il peut se faire que M. de Cosmos puisse se passer de Dieu dans sa boutique de

mercier, mais nous sommes heureux de voir que la Chambre des Communes ne partage pas son opinion et reconnaît qu'elle a besoin de la Providence.

Il a été décidé, après quelque discussion, que la prière du commencement des séances serait prononcée dans une seule langue, par l'Orateur. Ainsi, quand il arrivera que l'Orateur soit Français, il lira la prière en français.

Maintenant, on se demande pourquoi la législature de Québec ne suivrait pas l'exemple du parlement fédéral. Qu'est-ce qui empêcherait, par exemple, d'ouvrir les sessions provinciales par une cérémonie religieuse? Nous faisons la suggestion, sans la discuter.

Une pluie de livres bleus est tombée sur nos députés pendant la dernière semaine. Rapport du maître-général des postes, rapport du revenu de l'intérieur, rapport de la marine et des pêcheries, etc. Nous remettons à un prochain numéro le résumé de ces volumineuses et précieuses compilations, qui contiennent l'histoire matérielle et financière du pays.

Le sujet qui occupe davantage l'attention du public, en ce moment, est le budget soumis aux Chambres il y a quelques jours. Ce document était attendu avec impatience. Le ministre des finances constate un déficit de deux millions pour la dernière année. Il suggère en même temps une augmentation de taxes sur certains objets, dont les principaux sont le thé et le tabac, pour combler le vide causé dans le coffre public par la crise financière.

Les journaux quotidiens sont engagés à ce sujet dans une vive polémique. Le *Miner* et les autres feuilles conservatrices reprochent au gouvernement d'avoir causé le déficit en augmentant inconsiderablement les dépenses publiques. Les journaux ministériels, tels que le *National* et l'*Événement*, répondent en disant que l'embaras des finances est dû à la crise et non au gouvernement.

Quoi qu'il en soit, il appert d'après le *Budget Speech* de M. Cartwright, que les dépenses, pendant la dernière année fiscale, ont atteint le chiffre de \$24,488,000, et les recettes celui de \$22,587,000, laissant un déficit de \$1,910,000. C'est le déficit le plus considérable qu'on ait vu en ce pays, de l'aveu même de l'honorable ministre.

Le *Herald* de New-York a envoyé à Ottawa un de ses représentants, pour assister à toutes les séances en prévision de débats orageux au sujet des menaces de séparation faites par les députés de la Colombie.

Il n'y a pas eu de débat important à la Chambre des Communes, à part le débat sur le budget qui s'est fait entre M. Cartwright et M. Tupper. Aucun vote n'a encore été pris.

M. Roy, candidat conservateur, a été élu à Kamouraska, comme député aux Communes, en remplacement de l'hon. M. Pelletier, par une majorité de 40 voix, contre son adversaire, M. Perrault, libéral.

Un télégramme d'Ottawa dit: "Il est rumeur qu'à l'expiration de leurs termes d'office, laquelle a lieu cette année, trois lieutenants-gouverneurs, les hons. Morris, Tilley et Archibald, vont rentrer dans la vie publique active et feront la lutte aux prochaines élections générales pour les Communes." A. G.

CHOSSES ET AUTRES

La Russie et la Turquie ne sont pas les seules puissances qui activent leurs armements en vue d'une conflagration européenne. L'Autriche fait aussi des préparatifs sur une grande échelle, et l'Angleterre elle-même travaille énergiquement à l'organisation de ses forces en prévision d'une guerre immédiate. Pendant que l'on discute, au parlement, sur la mission de lord Salisbury et l'échec de la conférence de Constantinople, on travaille avec activité dans l'arsenal de Woolwich et dans les autres ports de l'Angleterre. Un correspondant écrit de Londres, à ce sujet:

"Les enrôlements, bien loin de se ralentir, ont pris depuis quelque temps un nouvel essor. J'ai quelquefois occasion d'aller du côté de l'abbaye de Westminster, en face de laquelle stationnent constamment les sous-officiers racleurs, reconnaissables au neud de rubans tricolores qui tombe de leur coiffure, et toujours en ces occasions je vois défilier une quarantaine de nouveaux engagés qui viennent de toucher leur shilling de prime et que l'on conduit en troupe chez le magistrat, pour y faire leur déclaration sous la foi du serment.

"En outre, les murailles extérieures des *Horse Guards*, où se trouvent, vis-à-vis de cette fenêtre qui vit tomber la tête du noble mais trop faible Charles Ier, les bureaux du commandant-en-chef de l'armée britannique, S. A. R. le duc de Cambridge, sont littéralement tapissées d'une foule d'affiches de toutes les couleurs, invitant par des promesses séduisantes les jeunes gens à entrer dans tel ou tel régiment, attendu que le prix d'engagement varie selon l'arme que l'on choisit. Car le shilling donné par le racleur n'est, à proprement parler, qu'une sorte de *denier à Dieu* pour sceller le contrat en attendant sa ratification par le magistrat. Or, dans les temps calmes, c'est à peine si l'on voit deux ou trois de ces affiches, et il y a trois jours, j'en ai compté quarante-six."

Les élections du Maire et des Echevins de Montréal ont lieu le 1er mars. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, le résultat de la votation.

La souscription à l'adresse qui doit être envoyée au Souverain-Pontife par les catholiques du Bas-Canada se continue avec succès. Le nombre des signatures est déjà très-grand, et l'on calcule que le montant formé par les offrandes qui accompagnent ces signatures sera considérable. Malgré les difficultés et les embarras pécuniaires de l'heure présente, notre population veut faire un effort pour présenter au chef auguste de l'Eglise une offrande qui témoigne de sa foi et de son dévouement au Saint-Siège.

Il y a aussi plusieurs adresses particulières qui seront envoyées à Rome, en même temps que celles de la province. Ainsi, l'Union Catholique de Montréal a, dès le mois de janvier, préparé une adresse spéciale qui achève de se signer. On remarque, en tête de cette liste, le nom de M. le Dr. Hingston, Maire de Montréal, et l'un des plus anciens membres de l'Union Catholique.

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, à titre de curiosité, une rumeur assez invraisemblable, d'après laquelle Mgr. l'archevêque de Québec aurait adressé au Gouverneur-Général une copie du dernier mandement de Mgr. Langevin, pour la faire transmettre au gouvernement impérial. Nous ignorons où cette nouvelle a été puisée par les journaux quotidiens qui l'ont publiée d'abord, mais elle porte à sa face même une apparence de fausseté, pour ne pas dire autre chose, qui frappe. Aussi, l'on n'a pas été surpris de lire dans les mêmes journaux, peu de temps après, le démenti formel donné à cette rumeur par le secrétaire même de Mgr. Taschereau. Personne ne conteste l'orthodoxie de la doctrine de Mgr. Langevin: les catholiques qui n'approuvent pas son mandement, ne le critiquent qu'au point de vue de l'opportunité. La démarche attribuée gratuitement à Mgr. l'archevêque avait donc un caractère étrange, qui faisait voir à première vue son invraisemblance. Il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter que l'opinion soutenue par Mgr. Langevin ne soit celle de tout l'épiscopat canadien.

Les Jésuites ont toujours le privilège et l'honneur d'être le point de mire des ennemis de la religion, en Europe et dans toutes les parties du monde. C'est un rôle qui leur a été décerné d'avance par J.-C. lui-même, dans l'Évangile. En France, les radicaux considèrent la compagnie de Jésus comme leur ennemi le plus redoutable. Il a paru, dernièrement, à Paris, une nouvelle brochure, après tant d'autres, contre les jésuites. Cet ouvrage, qui ne fait que réchauffer des calomnies et des mensonges déjà séculaires, a été accueilli avec faveur par la presse républicaine. Ou a fait une réserve, cependant. Les radicaux sont d'avis que les livres sont passés de mode depuis longtemps, et que le moment de l'action est venue. C'est l'idée qu'exprime le journal de M. Gambetta, dans un article dont nous extrayons le passage suivant:

"Pour se défendre contre une puissance aussi redoutable (celle des jésuites), il semble que ce soit bien peu de choses que des écrits; en effet, tous les livres que l'on a publiés contre la Compagnie de Jésus, même des chefs-d'œuvre, n'ont qu'un moment retardé et non pas empêché ses monstrueux développements, rendus plus faciles encore aujourd'hui par mille complications qu'elle n'avait pas autrefois. Il serait puérile, sans doute, d'imaginer que des feuilles de papier suffiraient seules à cette œuvre de préservation sociale. Il y faudrait joindre, cela est bien compris, tout un ensemble de moyens de défense que nous n'avons pas à exposer ici, ainsi que des dispositions légales efficaces."

Il est facile de deviner la nature de ces moyens de défense que la "République Française" ne veut pas, ou n'ose pas exposer. Ce sont les moyens employés par les républicains voltairiens de 1793, et par les assassins de la commune de 1871. L'*Univers*, qui cite ce joli passage de la feuille gambettiste, fait suivre cet extrait des remarques que voici:

"Le fusille-moi ça du sénateur Challemeil ferait bien à un moment donné! Mais c'est encore une erreur, sénateur Challemeil; c'est encore une illusion, député Gambetta! Semez des proscriptions, semez des fusillades, et nous vous promettons qu'il poussera encore de la graine de jésuites!

"N'importe, ces messieurs de la République ont une drôle de façon de comprendre et d'appliquer la liberté."

Le *Canadien* publie le compte-rendu suivant de la conférence donnée récemment à Québec par l'hon. M. Chauveau:

"Comme nous l'avions annoncée, l'hon. M. Chauveau a donné à l'Institut, une conférence intitulée: "Souvenirs et Légendes." Dans la première partie il nous a parlé du vieux Québec, des usages, des plaisirs du passé; il a dépeint avec tant de verve ces temps joyeux, que les auditeurs se sont retirés convaincus que nous ne savons plus nous amuser maintenant, et que nos pères vivaient dans un âge d'or où l'ennui était inconnu.

"Quitte ensuite la prose, le conférencier nous a raconté en vers, des légendes lugubres et noires, de ces histoires effrayantes qui ont fait